

**ORDONNANCE N° 09/041 DU 1^{er} JUIN 2009 PORTANT NOMINATION DES CONSEILLERS AU COLLEGE
DE L'AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS DU CONGO, EN SIGLE
A.R.P.T.C.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en son article 79 alinéa 3 ;

Vu la loi n°014/2002 du 16 octobre 2002 portant création de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo, spécialement en ses articles 9 et 10 alinéa 2 ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Revu le Décret n°05/131 du 18 novembre 2005 portant nomination des Conseillers au collège de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ORDONNE :

Article 1^{er} :

Sont nommées Conseillers au collège de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo, les personnes dont les noms suivent :

1. Monsieur **Pierrot AÏSSI MBIASIMA**
2. Monsieur **Emmanuel KETO DIAKANDA**
3. Monsieur **Alexis MUTOMBO MPUMBWA**
4. Monsieur **Robert KABAMBA MUKABI**
5. Monsieur **Prosper MATUNGULU KASONGO**

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 1^{er} juin 2009

Joseph KABILA KABANGE

Adolphe MUZITO
Premier Ministre

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le 1^{er} juin 2009

Le Cabinet du Président de la République

Adolphe LUMANU MULENDA BWANA N'SEFU
Directeur de Cabinet